

Parlement doit accomplir un travail effectif, il est indispensable de rationaliser la procédure parlementaire. Le premier ministre (M. Trudeau) et le parti libéral n'ont pas le monopole de cet objectif.

• (12.10 a.m.)

J'ai toujours soutenu qu'il fallait rationaliser notre procédure et je n'ai pas changé d'avis. Nous devrions limiter davantage le temps alloué pour les discours. Je crois qu'il serait préférable que plus de députés parlent chacun moins longtemps. Je crois que la plupart d'entre nous peuvent être plus éloquents en 20 minutes qu'en 40. J'avoue qu'il est indispensable de liquider méthodiquement un programme législatif chargé. Il y a des années qu'on nous promet une mesure législative à cet effet et nous attendons toujours. J'ai entendu dix ministres de l'Immigration promettre une nouvelle loi sur les Indiens qui, je puis en assurer la Chambre, presse depuis longtemps; mais où est-elle, je vous le demande.

Nous avons entendu une série de discours du trône qui nous promettaient une Société de développement du Canada. Le ministre de la Justice (M. Turner) a présenté une révision trop attendue de nos lois d'expropriation, fort désuètes et fort injustes, mais nous n'avons pas trouvé le temps de donner à ces nouvelles mesures force de loi. Les problèmes de pollution sont graves; le public a fini par en prendre vraiment conscience et cela est excellent. La loi sur les ressources hydrauliques, qui doit créer un dispositif permettant une pleine participation d'Ottawa à la lutte contre la pollution de l'eau moisit dans le classeur de quelque ministre.

Je suis convaincu que les membres du Parlement peuvent grâce au régime des comités susciter les mesures législatives qui s'imposent. Je suis certain qu'au moment où mon parti prendra les rênes du pouvoir, ce qui peut arriver plus tôt que ne le prévoient certains députés...

Des voix: Bravo!

M. Brewin: ... il voudra présenter et il présentera un programme varié et vigoureux de mesures législatives. C'est pour toutes ces raisons que je souhaite, comme tout notre parti j'imagine, que nous nous acheminions à la Chambre vers une attribution ordonnée du temps et une bonne organisation des travaux. Je regrette donc que le gouvernement ait choisi, pour attribuer le temps, une méthode, et, pour imposer celle-ci, des moyens qui ne

pouvaient que susciter une ferme opposition de tout député qui se respecte et que ne rend pas muet son appui obligatoire du gouvernement.

Je déplore que le cabinet ait présenté cette mesure à la Chambre au moment où il espérait peut-être que la lassitude de ses adversaires, après une longue session, lui permettrait de leur imposer quelque chose d'inacceptable. A mon avis, il s'est trompé en croyant que l'opposition, menacée de perdre ses vacances d'été, pourrait être intimidée ou amadouée, et renoncerait à ses devoirs et à ses convictions. Elle estime en effet préférable que les travaux parlementaires relèvent du Parlement, plutôt que du cabinet.

Je regrette que le gouvernement ait jugé bon d'imposer à la Chambre ce changement anticonstitutionnel et abusif des règles au moyen de la clôture, qu'il ne faudrait employer qu'en cas de situation critique. Il n'y a pas eu de situation critique. Le premier ministre, à sa façon arrogante, a parlé d'obstruction stupide. Je me méfie du jugement de ceux qui accusent leurs adversaires de stupidité et d'hypocrisie. C'est de l'inconscience, sinon de l'arrogance. Que la lutte menée ici par les partis de l'opposition ait ou non été stupide, cela dépend de l'objet de l'opération. Cette lutte, appelez-la de l'obstruction ou ce que vous voudrez, avait pour objet de préserver l'équilibre entre les droits de l'exécutif, d'une part, et ceux des députés de l'opposition, qui représentent le peuple canadien, d'autre part.

Nous ne sommes pas stupides. Nous accomplissons uniquement notre devoir en résistant à un changement de procédure qui ferait trop pencher la balance en faveur d'une chambre dominée par l'exécutif. S'il y a de la stupidité à propos de ce débat, ne serait-il pas plus logique de l'imputer à ceux qui l'ont rendu nécessaire et qui doivent recourir à la clôture pour y mettre fin? Le gouvernement insiste sur l'adoption de l'article 75c, mais cet article n'est pas nécessaire à l'expédition des travaux parlementaires.

Le nœud du problème consiste à décider si, de façon générale, la conduite des affaires parlementaires doit se fonder sur la consultation ou le consensus d'une part, ou sur la coercition et la force d'autre part. Je suis absolument convaincu, et je crois qu'il faut attribuer un certain temps aux débats, que l'ancienne méthode était plus efficace. Néanmoins, le gouvernement a de propos délibéré choisi l'autre.